



Règlement intérieur

Toute personne qui adhère à l'USMA Natation s'engage à en respecter les statuts et le règlement intérieur.

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI SAISI, NI CONSERVÉ

Liste des pièces à fournir impérativement lors de l'inscription :

- Le bulletin d'adhésion rempli et signé au recto, le règlement intérieur lu et signé au verso (le nageur de compétition signera en plus la charte du nageur) ;
- Le paiement de la cotisation : par chèque (possibilité de régler en trois versements) ou un seul règlement en espèces ;
- 1 photo d'identité (format carte d'identité) ;
- Le questionnaire de santé (seulement pour les mineurs) ou certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la natation ;
- Une enveloppe timbrée avec nom et adresse des parents du nageur mineur (ou du nageur majeur).

Toute modification (changement d'adresse, N° de téléphone...) doit être communiquée, sans délai au secrétariat. Le club se réserve, le droit d'accepter ou pas, tout renouvellement ou toute inscription.

2. COTISATION

Sous aucun prétexte, une cotisation versée ne pourra être remboursée. Elle est due globalement pour la saison. En cas de problème sur les installations indépendantes de notre volonté (grève, panne, souci technique), les jours de fermeture de la piscine ne seront ni déductibles, ni récupérables.

Un renvoi du club par mesure disciplinaire n'autorise aucune quote-part de remboursement de la cotisation.

3. SEANCES

Le bassin n'est accessible qu'en présence d'un adulte qualifié (Maître-Nageur Sauveteur).

- **Horaires** : Il est impératif de respecter les horaires (venir 10 minutes avant le début de la séance). Pour les enfants mineurs, l'accompagnateur doit s'assurer de la prise en charge de l'enfant par un représentant de la section. La douche et le rhabillage n'excède pas 15 minutes. L'accompagnant s'assure d'être à l'heure pour venir rechercher le nageur mineur à la fin de la séance.
- **Accès aux Vestiaires** : Seuls les enfants de 5 à 6 ans pourront être accompagnés d'un parent (homme ou femme) et respecteront l'utilisation des vestiaires qui leur sont destinés (modalité d'occupation des vestiaires signalée par affichage). Pour des raisons d'hygiène, il est impératif de respecter, à l'aller comme au retour, les zones de déchaussage.
- **Vestiaires** : Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets personnels et vous conseille de ne pas apporter d'objets, vêtements, ou accessoires de valeur ou de marque lors des séances.
- **Tenue** : Une tenue vestimentaire adéquate : maillot de bain (pas de short, bermuda), bonnet et lunettes obligatoires, claquettes non glissantes réservées à la piscine.
- **Attitude** : La politesse, le respect envers les membres du bureau et des encadrants, envers le personnel municipal du site sont une règle à respecter par les nageurs et accompagnateurs. Être motivé à chaque entraînement. Il est important de suivre les conseils et les consignes. Ne pas courir dans les vestiaires, les douches et aux bords des bassins. Il est important de respecter le matériel, les équipements et les locaux mis à disposition.
- **Assiduité** : Une présence régulière est importante pour le bon déroulement des séances. Toute absence longue doit être informée.
- **Parents** : La présence des parents au bord du bassin n'est pas autorisée sauf autorisation exceptionnelle du bureau.

4. DROIT À L'IMAGE

L'USMA Natation vous demande l'autorisation d'utiliser des photographies de votre enfant prises au cours de son activité sportive : ces photographies pourront être publiées sur tous média du club (siège ou section).

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

PS : Le règlement complet ainsi que les Statuts de l'USMA natation sont à votre disposition aux bureaux du Club et de la Section.

Signature du nageur si + 18 ans

Signature du représentant légal du nageur mineur